



CFA SANITAIRE, SOCIAL et MEDICO-SOCIAL

5/7 allée André Bourland-21000 Dijon

tel: 03 80 69 24 07

contact@cfasanitaireetsocial.fr

VOS CONTACTS:

Isabelle PITOISET 07 85 46 08 94

Directrice

Fabienne GOLDSZTEJN 06 47 56 78 02

Chargée de Mission



ABDASSM

*Association Bourguignonne pour le Développement de
l'Apprentissage dans le secteur Sanitaire, Social et Médico-social*

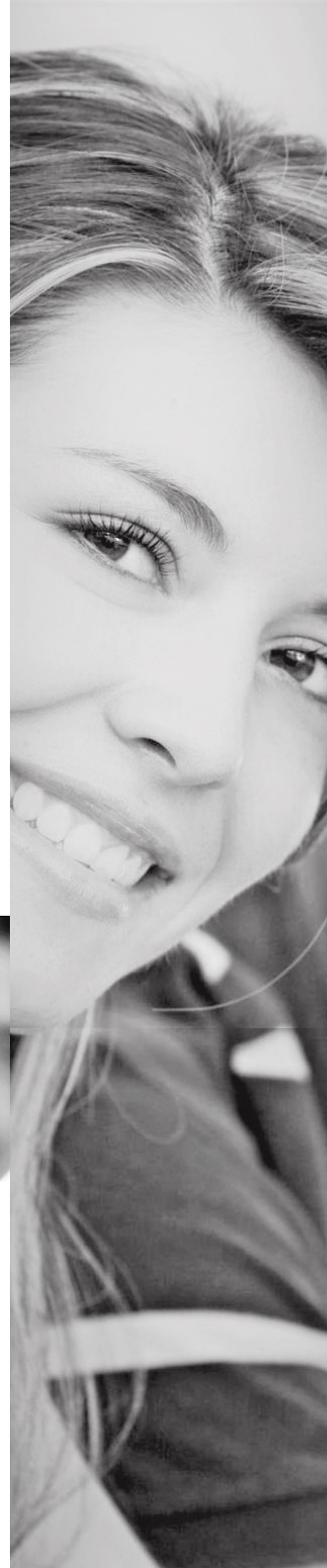
RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



CFA

Sanitaire, Social

& Médico-Social



VOUS ALLEZ FAIRE UNE
FORMATION DANS LE
SECTEUR
MÉDICO-SOCIAL

Avez-vous
pensé à
l'apprentissage?

ABDASSM

cfa-sanitaire-social-bourgogne.org

L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet de faire une formation qualifiante en étant rémunéré. Salarié dans un établissement, vous êtes intégré dans une équipe professionnelle.

Vous apprenez dans un centre de formation.

Tout au long de votre parcours, vous bénéficiez en outre de l'accompagnement d'un maître d'apprentissage

QUELQUES CONDITIONS À REMPLIR

- Être âgé de 18 à 25 ans (sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés).
- Être âgé de 16 ans pour le CAP ATMFC
- Signer un contrat d'apprentissage auprès d'un employeur
- Être admissible aux épreuves de sélection du concours visé. Vous passez les mêmes épreuves, mais il vous suffit d'avoir la moyenne à l'oral pour obtenir une place.
- Vous devez vous-même trouver un employeur
- L'ensemble des dispositions concernant l'apprentissage relèvent du code du travail. L'apprenti est un salarié à part entière et bénéficie des mêmes conditions que ses collègues. La durée du contrat est au moins égale à celle de la formation, c'est un CDD qui peut durer de 1 à 3 ans.



DE QUELLES AIDES POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER?

Aides du Conseil Régional de Bourgogne: Le Conseil Régional verse une aide aux transports entre le domicile et l'UFA (centre de formation)

Pour les jeunes de moins de 26 ans demandeurs d'emploi et rencontrant des difficultés financières: L'aide « coup de pouce » de Pôle Emploi peut vous aider la première année pour les frais liés à la mobilité à l'hébergement et à la restauration. Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale.

Aide au logement: « Mobili jeunes » :

Il s'agit d'une prise en charge partielle de vos échéances ou de vos quittances qui s'effectue par le versement d'une subvention

QUELLE SERA MA RÉMUNÉRATION?

Fixée en pourcentage du SMIC (ou à partir de 21 ans, du salaire minimum conventionnel) elle augmente en fonction de l'âge et de l'ancienneté du contrat.

Elle dépend également du type d'employeur (privé, public, associatif) vous pouvez consulter notre site internet pour connaître précisément votre future rémunération:

QUELS SONT LES MÉTIERS ACCESSIBLES PAR APPRENTISSAGE?

- ⇒ Educateur spécialisé
- ⇒ Moniteur éducateur
- ⇒ Educateur de jeunes enfants
- ⇒ Agent technique en milieu familial et collectif
- ⇒ Aide soignante